

Discours au peuple après son retour

Cicéron

Publication:

Source : Livres & Ebooks

[0] DISCOURS DE CICERON AU PEUPLE, APRÈS SON RETOUR.

[1] I. Romains, dans le temps où j'ai fait le sacrifice de ma vie et de mes biens pour votre sûreté, pour votre repos et le maintien de la concorde, je me suis adressé au souverain des dieux et à toutes les autres divinités ; je leur ai demandé que, si jamais j'avais préféré mon intérêt à votre salut, ils me fissent éternellement subir la peine due à des calculs coupables ; que si au contraire, dans tout ce que j'avais fait jusqu'alors, je m'étais uniquement proposé la conservation de la république, et si je me résignais à ce funeste départ dans la seule vue de vous sauver, en épuisant sur moi seul tous les traits de cette haine que depuis longtemps des hommes audacieux et pervers nourrissaient dans leur cœur contre la patrie et tous les bons citoyens : le peuple, le sénat et toute l'Italie daignassent un jour se rappeler mon souvenir, et donner quelques regrets à mon absence. Je reçois le prix de mon dévouement ; et le jugement des dieux immortels, le témoignage du sénat, l'accord unanime de toute l'Italie, la déclaration même de mes ennemis, et votre inappréciable bienfait, qui sont ma récompense, ont rempli mon âme de la joie la plus vive. Quoique rien ne soit plus à désirer pour l'homme qu'une félicité toujours égale et constante, qu'une vie dont le cours ne soit troublé par aucun orage ; toutefois, si tous mes jours avaient été purs et sereins, je n'aurais pas connu ce bonheur délicieux, ce plaisir presque divin, que vos bienfaits me font goûter dans cette heureuse journée. Quel plus doux présent de la nature que nos enfants ? les miens, et par mon affection pour eux et par l'excellence de leur caractère, me sont plus chers que la vie : Eh bien ! le moment où je les ai vus naître m'a causé moins de joie que je n'en éprouve aujourd'hui qu'ils me sont rendus. Nulle société n'eut jamais plus de charmes pour moi que celle de mon frère : je l'ai moins senti, lorsque j'en avais la jouissance, que dans le temps où j'ai été privé de lui, et depuis le moment où vous nous avez réunis l'un à l'autre. Tout homme s'attache à ce qu'il possède : cependant cette portion de mes biens que j'ai recouvrée m'est plus chère que ne l'était ma fortune quand je la possédais tout entière. Les privations, mieux que les jouissances, m'ont fait comprendre ce que donnent de plaisir les amitiés, les habitudes de société, les rapports de voisinage et de clientèle, les pompes de nos jeux et la magnificence de nos fêtes. Mais surtout ces distinctions, ces honneurs, cette considération publique, en un mot tous vos bienfaits, quelque brillants qu'ils m'aient toujours paru, renouvelés aujourd'hui, se montrent à mes yeux avec plus d'éclat que s'ils n'avaient souffert aucune éclipse. Et la patrie elle-même, ô dieux immortels ! comment exprimer les sentiments d'amour et le ravissement que sa vue m'inspire ! Admirable Italie ! cités populeuses ! paysages enchanteurs ! fertiles campagnes ! récoltes abondantes ! que de merveilles dans Rome ! que d'urbanité dans les citoyens ! quelle dignité dans la république ! quelle majesté dans vos assemblées ! Personne ne jouissait plus que

moi de tous ces avantages. Mais de même que la santé a plus de charmes après une maladie longue et cruelle, de même aussi tous ces biens, quand la jouissance en a été interrompue, ont plus d'agrément et de douceur que si l'on n'avait jamais cessé de les posséder.

[2] II. Pourquoi donc toutes ces paroles ? pourquoi, Romains ? C'est pour vous faire sentir que tous les moyens de l'éloquence, que toutes les richesses du style s'épuiseraient en vain, sans pouvoir, je ne dis pas embellir et relever par un magnifique langage, mais seulement énoncer et retracer par un récit fidèle la grandeur et la multitude des bienfaits que vous avez répandus sur moi, sur mon frère et sur nos enfants. Je vous dois plus qu'aux auteurs de mes jours ; ils m'ont fait naître enfant, et par vous je renais consulaire. J'ai reçu d'eux un frère, avant que je pusse savoir ce que j'en devais attendre : vous me l'avez rendu, après qu'il m'a donné des preuves admirables de sa tendresse pour moi. La république m'a été confiée quand elle allait périr : je l'ai recouvrée par vous, après que tous les citoyens ont enfin reconnu qu'un seul homme l'avait sauvée. Les dieux immortels m'ont accordé des enfants : vous me les avez rendus. Nos vœux avaient obtenu de leurs bontés beaucoup d'autres avantages : sans votre volonté, tous ces présents du ciel seraient perdus pour nous. Vos honneurs enfin, à chacun desquels nous étions parvenus par une élévation progressive, vous nous les restituez tous en un seul et même jour ; en sorte que les biens que nous tenions soit de nos parents, soit des dieux, soit de vous-mêmes, nous les recevons tous à la fois de la faveur du peuple romain tout entier. En même temps que la grandeur de votre bienfait surpasse tout ce que je puis dire, votre affection et votre bienveillance se sont déclarées d'une manière si touchante, que vous me semblez avoir non seulement réparé mon infortune, mais ajouté un nouvel éclat à ma gloire.

[3] III. P. Popillius dut son retour aux sollicitations de ses jeunes fils et d'un grand nombre de parents et d'alliés ; Q. Métellus eut pour intercesseurs auprès de vous et de vos pères son fils, respectable par son âge ; L. Diadémathus, déjà consulaire, et jouissant de la plus haute considération ; Métellus, ancien censeur ; Métellus Népos, qui alors demandait le consulat ; les fils de ses sœurs, les Lucullus, les Servilius, les Scipions ; car toute cette nombreuse famille se réunit pour demander le retour de son chef ; et quand même son mérite personnel et ses brillants exploits n'auraient pas été des titres assez recommandables, la piété de son fils, les prières de ses parents, la douleur de tant de suppliants encore dans l'adolescence, les larmes de tant de vieillards ont pu suffire pour émouvoir le peuple romain. Quant à Marius, le troisième consulaire qui, depuis ces illustres personnages, a subi avant moi un sort indigne de sa gloire, les moyens qu'il employa furent d'un autre genre. Il n'eut point recours aux supplications. Dans un temps de troubles et

de factions, il se rétablit lui-même par ses soldats et par les armes. Mais moi, sans famille, sans alliances, sans l'appui d'une faction armée, je n'ai été protégé auprès de vous que par les vertus de Pison, mon gendre, et par la douleur et les larmes intarissables du plus malheureux, et du plus tendre des frères. Je n'avais que lui dont le deuil pût attirer vos regards, et dont les pleurs pussent exciter vos regrets et rappeler mon souvenir. Romains, si vous ne m'aviez rendu à ses vœux, il avait résolu de subir mon sort ; et tel était son amour pour moi, qu'il ne pouvait supporter l'idée que nous fussions jamais séparés, je ne dis pas seulement de demeure, mais même de tombeau. Pendant que j'étais encore à Rome, le sénat et vingt mille citoyens prirent l'habit de deuil. Après que j'eus quitté Rome, mon frère seul parut à vos yeux dans ce lugubre appareil. Lui seul, de ma famille, pouvait se montrer dans le forum ; il fut pour moi un véritable fils par son dévouement, un père par ses bienfaits, comme il fut toujours mon frère par sa tendresse. Vous n'avez pu être témoins de l'affliction d'une épouse infortunée, des regrets inconsolables de la meilleure des filles, des larmes innocentes d'un fils encore enfant ; des voyages nécessaires les éloignaient de vous, et le reste du temps, une retraite profonde cachait à tous les yeux leur douleur solitaire.

[4] IV. Ainsi donc vous avez d'autant plus droit à notre reconnaissance, que ce n'est pas à la multitude de nos parents, mais à nous-mêmes que vous nous avez rendus. Cependant si le sort ne m'a pas accordé une famille qui pût vous supplier en ma faveur, ma conduite passée m'a du moins concilié un tel nombre d'intercesseurs illustres, que, sous ce rapport, je ne puis rien envier à ceux qui m'ont précédé. Jamais aucune proposition ne fut faite dans le sénat pour le rappel ni du vaillant Popillius, ni de Métellus, si distingué par son courage et son inflexible fermeté, ni de Marius, sauveur de Rome et de votre empire. Les deux premiers furent rappelés par des lois tribunitiennes, sans le concours du sénat. Marius ne fut pas rétabli par le sénat, dont il fut même l'opresseur ; Marius n'a point dû son retour à la mémoire de ses glorieux exploits ; la force et ses soldats ont tout fait. Quant à moi, le sénat a toujours demandé que l'on prît en considération l'importance de mes services ; et du moment où il l'a pu, ses vœux et sa constance ont opéré mon rappel. Nul municipe, nulle colonie ne s'émut pour le retour de ces illustres bannis. L'Italie entière m'a rappelé trois fois par des décrets unanimes. Ils ont revu les murs de Rome, après le meurtre de leurs ennemis et le massacre d'un grand nombre de citoyens. Et moi, lorsque j'y reviens, ceux qui m'avaient rejeté régissent des provinces ; l'un des consuls, vertueux d'ailleurs et plein de modération, n'est pas mon ami, mais son collègue a proposé mon rappel ; et le pervers qui, pour me perdre, avait vendu sa voix à nos ennemis communs, respire encore, mais il n'est plus qu'une ombre errante.

[5] V. Jamais le consul Opimius ne proposa rien au sénat ni au peuple en faveur de Popillius, ni Marius en faveur de Métellus, dont il était ennemi. Les successeurs même de Marius, Antonius, cet homme si éloquent, et Albinus, ne demandèrent point le rappel de Métellus. Mais pour moi, les consuls de l'année dernière ont été sans cesse sollicités de faire un rapport à mon sujet. Sans doute ils craignirent qu'on ne leur reprochât un excès de prévention en ma faveur, parce que l'un était mon allié, et que j'avais défendu l'autre dans une cause capitale. Ces deux hommes, liés par le traité qui leur donnait des provinces, supportèrent pendant toute cette année les plaintes du sénat, la douleur des bons citoyens, et les gémissements de l'Italie. Mais aux calendes de janvier, la république, orpheline trop longtemps délaissée, implora la foi du consul, comme d'un tuteur légitime ; et Lentulus, le père, le dieu de ma vie et de ma fortune, le sauveur de ma mémoire et de mon nom, après avoir fait son rapport sur les objets de la religion, jugea qu'il ne devait s'occuper d'aucune affaire humaine, avant que la mienne eût été terminée. Elle l'eût été ce jour-là même, si ce tribun du peuple à qui j'ai fait tant de bien lorsqu'il était questeur et moi consul, insensible aux prières du sénat tout entier, aux instances d'une foule de citoyens respectables et même du vertueux Oppius, son beau-père, qui le suppliait en larmes, n'eût demandé la nuit suivante pour faire ses réflexions : temps qu'il employa, non pas à rendre, comme quelques-uns le pensaient, mais, ainsi que la suite l'a démontré, à faire doubler son salaire. Depuis ce moment, nulle affaire ne fut traitée dans le sénat ; et, malgré tous les obstacles, la volonté de cet ordre s'étant montrée inébranlable, ma cause, au mois de janvier, fut portée devant vous. Observez ici quelle a été la différence entre mes ennemis et moi. Instruit qu'on faisait publiquement des enrôlements auprès du tribunal Aurélius ; que l'espoir du carnage avait été rendu aux vieux soldats de Catilina ; que dans le parti même qui me comptait parmi ses chefs, plusieurs, soit par envie, soit par crainte, me trahissaient ou m'abandonnaient ; que deux consuls, qui s'étaient vendus pour des provinces, s'offraient comme chefs aux ennemis de la république ; qu'ils croyaient ne pouvoir assouvir leur indigence, leur cupidité et leurs fantaisies qu'en me livrant sans défense à la rage de ces forcenés ; que des édits et des ordonnances défendaient au sénat et aux chevaliers romains de pleurer sur mon sort, de prendre le deuil, et de vous supplier en ma faveur, que les concessions de provinces, que toutes les transactions et toutes les réconciliations étaient le prix de mon sang : et voyant, d'une autre part, que tous les bons citoyens avaient résolu de périr pour moi ou avec moi, je ne voulus point recourir aux armes pour me sauver, dans la persuasion où j'étais que la victoire ou la défaite serait également fatale à la patrie. Mes ennemis au contraire, lorsqu'au mois de janvier la question de mon rappel était traitée devant vous, mes ennemis, affamés de meurtres et de carnage, pensèrent qu'il fallait, par des monceaux de cadavres et par un fleuve de sang, fermer tout passage à mon retour.

[6]VI. Pendant mon absence, la république n'avait pas moins que moi besoin d'être rétablie. Le sénat était sans pouvoir ; l'impunité régnait pour tous les crimes ; les tribunaux n'existaient plus ; la force et le fer dominaient dans le forum ; les citoyens ne trouvaient qu'à l'abri de leurs murs une sûreté que les lois ne leur garantissaient plus ; sous vos yeux, les tribuns du peuple étaient couverts de blessures ; des brigands, le fer et la torche à la main, attaquaient les maisons des magistrats ; on brisait les faisceaux des consuls ; on livrait aux flammes les temples des dieux : je jugeai que la république n'était plus. Je ne crus pas que ma place pût être dans Rome, quand la république en avait été bannie ; et je ne doutai pas que, si elle était rétablie, elle ne m'y ramenât avec elle. Dans la certitude où j'étais que l'année suivante elle aurait pour consul P. Lentulus, qui fut édile pendant les orages de mon consulat, et qui s'associa toujours à mes conseils et à mes dangers, pouvais-je douter que sa main consulaire ne guérît les maux que les consuls m'avaient faits ? Il embrassa le premier ma défense : son collègue, après quelque hésitation, se joignit à lui ; presque tous les autres magistrats le suivirent. Je dois surtout rendre hommage au noble caractère, au courage, à la générosité de Milon et de Sextius ; leur bienveillance et leur zèle éclatèrent d'une manière admirable. Sur la proposition de Lentulus, comme aussi d'après le rapport de son collègue, tous les sénateurs, à la réserve d'un seul, et sans l'opposition d'aucun tribun, donnèrent à ma conduite les éloges les plus honorables, et recommandèrent mon salut à vous, aux municipes et aux colonies. Ainsi les consuls, les préteurs, les tribuns, le sénat, l'Italie entière, me tenant lieu de parents et d'alliés, n'ont point cessé de solliciter pour moi ; en un mot, tous ceux que vous aviez comblés de vos plus grands bienfaits, produits devant vous par le même Lentulus, non seulement parlèrent en ma faveur, mais se firent un devoir de rapporter, d'attester et de célébrer tout ce que j'avais fait pour la patrie.

[7] VII. A la tête de mes nobles défenseurs était Pompée, le premier des hommes de ce siècle et même de tous les siècles passés et futurs, par la vertu, la sagesse et la gloire. Je dois à sa généreuse amitié les mêmes biens qu'il a donnés à toute la république, la vie, le repos et l'honneur. Il vous rappela, dans la première partie de son discours, que la patrie avait été sauvée par mes conseils, et que ma cause était inséparablement liée au salut publique. Il vous exhorta ensuite à défendre le décret du sénat, la tranquillité de Rome, et la fortune d'un citoyen qui avait bien mérité de la patrie. Il fit voir que mon retour était réclamé par les sollicitations du sénat, par celles des chevaliers, par celles de toute l'Italie. Il termina par vous adresser non seulement ses propres prières, mais encore les instances les plus pressantes. Romains, je lui dois tout ce qu'il est possible qu'un homme doive à son semblable. Guidés par ses conseils, et vous conformant aux avis de Lentulus et au décret du sénat, vous m'avez replacé au rang où les suffrages de ces mêmes

centuries m'avaient autrefois élevé. Dans le même temps vous avez entendu les hommes les plus imposants, les chefs de l'Etat, tous les anciens consuls, tous les anciens préteurs attester à cette même tribune que la république a été sauvée par moi seul. Lorsque Servilius, respectable par son caractère autant que par ses dignités, eut dit que, si la liberté avait été transmise pure et entière aux magistrats qui me succédaient, on le devait à mes soins, tous les autres le répétèrent dans les mêmes termes. Vous avez entendu non seulement l'opinion, mais aussi le témoignage précis et authentique de Gellius, qui, présent au danger qu'avait couru la flotte, lorsque les conjurés essayèrent de la corrompre, vous a déclaré que, si dans cette circonstance je n'avais pas été consul, la république aurait été anéantie.

[8] VIII. Maintenant que tant de témoignages honorables, que le vœu du sénat, l'accord unanime de l'Italie, l'ardeur et le zèle de tous les hommes vertueux, l'activité de Lentulus, le concours des autres magistrats, les instances de Pompée, la faveur de tous les hommes et l'approbation des dieux immortels, qui sanctionnent mon retour par cette heureuse abondance des vivres tout à coup redescendus aux prix le plus bas, m'ont rendu à moi, à ma famille, à la république ; ma reconnaissance vous promet tout ce qu'il me sera possible de faire. Ce respect et ce dévouement dont les hommes les plus religieux sont pénétrés pour les dieux immortels, je les conserverai éternellement pour le peuple romain. Oui, Romains, vous serez toujours pour moi des dieux inviolables et sacrés ; et puisque la république m'a elle-même ramené dans Rome, la république me trouvera partout. Si l'on pense que ma volonté soit changée, ma vertu affaiblie, mon courage épuisé, on se trompe. Tout ce que la violence, tout ce que l'injustice et la fureur des scélérats ont pu m'arracher, m'a été enlevé, a été pillé, a été dissipé : ce qu'on ne peut ravir à une âme forte m'est resté, et me restera toujours. J'ai vu le grand Marius, mon compatriote, et, par je ne sais quelle fatalité, réduit comme moi à lutter non seulement contre les factieux qui voulaient tout détruire, mais aussi contre la fortune ; je l'ai vu, dans un âge très avancé, loin de succomber sous le poids du malheur, se roidir et s'armer d'un nouveau courage. Je l'ai moi-même entendu quand il disait à la tribune qu'il avait été malheureux, lorsqu'il était privé d'une patrie que son bras avait sauvée de la fureur des barbares ; lorsqu'il apprenait que ses biens étaient possédés et pillés par ses ennemis ; lorsqu'il voyait la jeunesse de son fils associée à ses infortunes ; lorsque, plongé dans un marais, il avait dû la conservation de sa vie à la pitié des Minturniens ; lorsque, fuyant en Afrique sur une frêle nacelle, il était allé, pauvre et suppliant, implorer ceux à qui lui-même avait donné des royaumes : mais il ajoutait qu'ayant recouvré ses anciens honneurs et les biens dont on l'avait dépouillé, il aurait soin qu'on reconnût toujours en lui cette force et ce courage qu'il n'avait jamais perdus. Toutefois entre ce grand homme et moi, il y a cette différence, qu'il s'est vengé de ses ennemis par les moyens qui l'ont rendu

si puissant, c'est-à-dire, par les armes ; moi, j'userai des moyens qui me sont ordinaires : les siens s'emploient dans la guerre et les séditions ; les miens, dans la paix et le repos. Au surplus, son cœur irrité ne méditait que la vengeance ; et moi, je ne m'occuperai de mes ennemis qu'autant que la république me le permettra.

[9] IX. En un mot, Romains, quatre espèces d'hommes ont cherché à me perdre. Les uns m'ont poursuivi avec acharnement, par haine de ce que j'ai sauvé la patrie malgré eux ; d'autres, sous le masque de l'amitié, m'ont indignement trahi ; d'autres, n'ayant pu obtenir les honneurs, parce qu'ils n'ont rien fait pour les mériter, me les ont enviés et sont devenus jaloux de ma gloire ; les autres enfin, préposés à la garde de la république, ont vendu ma vie, l'intérêt de l'État, la dignité du pouvoir dont ils étaient revêtus. Ma vengeance se proportionnera aux divers genres d'attaques dirigées contre moi : je me vengerai des mauvais citoyens, en veillant avec soin sur la république ; des amis perfides, en ne leur accordant aucune confiance et en redoublant de précaution ; des envieux, en ne travaillant que pour la vertu ; des acquéreurs de provinces, en les rappelant à Rome et les forçant à rendre compte de leur administration. Toutefois j'ai plus à cœur de trouver les moyens de m'acquitter envers vous, que de chercher de quelle manière je punirai l'injustice et la cruauté de mes ennemis. Se venger est plus facile ; il en coûte moins pour surpasser la méchanceté que pour égaler la bienfaisance et la vertu. D'ailleurs la vengeance n'est jamais une nécessité ; la reconnaissance est toujours un devoir. La haine peut être fléchie par les prières ; des raisons politiques, l'utilité commune, peuvent la désarmer ; les obstacles qu'elle éprouve peuvent la rebuter, et le temps peut l'éteindre. Ni les prières, ni les circonstances politiques, ni les difficultés, ni le temps, ne peuvent nous dispenser de la reconnaissance ; ses droits sont imprescriptibles. Enfin l'homme qui met des bornes à sa vengeance trouve bientôt des approbateurs ; mais celui qui, s'étant vu, comme moi, comblé de tous vos bienfaits, négligerait un moment de s'acquitter envers vous, s'attirerait les reproches les plus honteux. Il y aurait chez lui plus que de l'ingratitude, ce serait une impiété. Il n'en est point de la reconnaissance comme de l'acquittement d'une dette : l'homme qui retient l'argent qu'il doit ne s'est pas acquitté ; s'il le rend, il ne le possède plus ; mais celui qui a témoigné sa reconnaissance, conserve encore le souvenir du bienfait, et ce souvenir lui-même est un nouveau paiement.

[10] X. Romains, je garderai religieusement la mémoire de ce que je vous dois tant que je jouirai de la vie ; et lors même que j'aurai cessé de vivre, des monuments certains attesteront les bienfaits que j'ai reçus de vous. Je renouvelle donc la promesse que je vous ai faite, et je prends l'engagement solennel de ne jamais manquer ni d'activité pour saisir les moyens de servir la patrie, ni de courage pour

repousser les dangers qui la menaceront, ni de sincérité pour exposer mes avis, ni d'indépendance en résistant pour elle aux volontés de quelques hommes, ni de persévérance en supportant les travaux, ni enfin du zèle le plus constant pour étendre et assurer tous vos avantages et tous vos intérêts. Oui, Romains, vous que j'honore et que je révère à l'égal des dieux immortels, oui, mon vœu le plus ardent, le premier besoin de mon cœur sera toujours de paraître à vos yeux, aux yeux de votre postérité et de toutes les nations, digne d'une cité qui, par ses unanimes suffrages, a déclaré qu'elle ne se croirait rétablie dans sa majesté que lorsqu'elle m'aurait rétabli moi-même dans tous mes droits.